Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20261015-DELIB_2026_44-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

DELIB-2026-44

APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Date de convocation :
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. FOUCHER Grégoire, M. GARDAN Éric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme VALLIER Lolita
Était absent : Mme PHILIPPE Marion
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme RINNERT Pascale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération DELIB-2026-43 du 15 octobre 2026 instaurant la création du Conseil Municipal des Jeunes ;
Considérant qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes, dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ;
Considérant qu'afin de mettre en place ce nouveau CMJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver les modalités de fonctionnement ;

Après lecture faite et discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APRROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération.
AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré le quinze octobre deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
Fabienne BELLOIR	**Pascale RINNERT**

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE